

Document pour le Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel et rituel dans la vie municipale :

- Il est un **Outil de pilotage politique**, prévu par le Code général des Collectivités territoriales, et vise à définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la collectivité pour l'année ;
- C'est un **Instrument de transparence** dans un contexte économique difficile qui nous impose de reconnaître depuis plusieurs années que l'argent public n'existe pas mais qu'il est au contraire le fruit des richesses produites par l'ensemble de nos compatriotes,

Le DOB constitue donc la 1^{ère} étape du cycle budgétaire qui se poursuivra par le vote du budget.

Ayant une dimension démocratique puisqu'il consiste à discuter des orientations de l'exercice budgétaire et des engagements pris sur la durée du mandat en cours, le DOB a également **des vertus pédagogiques en offrant la possibilité à chacun, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.**

Devant préfigurer le budget de l'année dans ses grandes lignes directrices avant que celles-ci ne soient traduites en chiffres, les orientations budgétaires doivent nécessairement conjuguer les efforts passés d'une gestion prévoyante et raisonnable, mais aussi retracer la volonté d'investissement en étant capable de développer une vision prospective à moyen et long terme.

Reflet de la responsabilité collective à l'égard de leurs concitoyens tel qu'il incombe aux élus de la commune, les orientations budgétaires pour l'année 2016 s'inscrivent dans la continuité du projet sur la base duquel la majorité municipale s'est appuyée et s'est engagée pour répondre à l'attente des concitoyens et aux besoins de la ville :

1. **Maintenir une gestion saine et rigoureuse des finances communales, et amortir un contexte économique difficile,**
2. **Changer l'image de la ville et la doter d'équipements structurants,**
3. **Dynamiser et animer la ville en confirmant un soutien fort à la promotion de l'économie touristique sur un périmètre dépassant largement les limites géographiques de la commune,**
4. **Se soucier du quotidien et donc de l'environnement immédiat des murs,**

Le présent débat doit donc permettre d'expliquer, de discuter et de rappeler ces principes forts, attendus par les habitants et les contribuables murs, à travers des choix budgétaires équilibrés et cohérents pour une année 2016 qui verra la **fin d'un certain nombre de chantiers** d'envergure, le **démarrage ou la programmation d'un certain nombre d'autres**, et **des réflexions qui s'imposent** pour maintenir un cap et garder une vision qui doit toujours s'inscrire de manière globale sur l'ensemble des projets qu'ils soient à court, à moyen ou à long terme, dans toutes les thématiques de la vie communale.

Mais se confiner aujourd'hui à une vision d'une gestion de la ville s'arrêtant aux frontières exactes d'un périmètre communal ne suffit plus pour définir les nouvelles orientations budgétaires.

En effet, la ville de La Mure, chef-lieu du nouveau canton Matheysine Trièves, joue un rôle majeur au sein de la Communauté de Communes en concentrant et proposant de nombreux services pour une population à l'échelon du territoire.

C'est pourquoi, **cet aspect et cette dimension communautaire doivent être pris en compte** dans les réflexions à mener pour l'orientation politique de la ville et pour l'émergence de projets qui doivent s'inscrire entièrement dans cet esprit intercommunal.

❖ Orientation n°1 – Une gestion saine et rigoureuse des finances communales

1.1 – Diminuer le taux communal de la Taxe Foncière

La Municipalité s'attache depuis plusieurs années à assainir ses finances en désendettant la commune de façon spectaculaire tout en faisant en sorte de normaliser la variation des taux d'imposition.

La volonté de la Municipalité a été de rapprocher les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur le Bâti au niveau des moyennes nationales et départementales des villes d'une même strate, c'est-à-dire des communes de 5000 à 10000 habitants proposant un certain nombre de services à l'échelle d'un territoire s'apparentant à celui de la CCMPCVV pour lequel la ville de La Mure s'impose comme la ville centre et le chef-lieu d'un canton.

Cette année encore, il est proposé de poursuivre cette rationalisation de la fiscalité en **diminuant le taux de la Taxe Foncière sur la Bâti**.

Concernant la Taxe d'Habitation, le principe adopté viserait à envisager une légère augmentation du taux pour 2016, mais la Municipalité souhaite marquer fermement sa volonté de ne pas accroître la fiscalité afin de ne pas grever le porte-monnaie de ses habitants, et s'interroge sur la possibilité de diminuer le taux de Taxe Foncière sans augmenter pour autant le taux de la Taxe d'Habitation.

1.2 – Maîtriser la masse salariale et lancer une révision du Régime Indemnitare

Les charges engendrées par la masse salariale représentent une ligne financière considérable dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

Il est donc essentiel de veiller de très près à la maîtrise de cette ligne au cours de l'exercice afin de respecter les prévisions et objectifs fixés en termes de personnel, et de ne pas dépasser l'enveloppe inscrite pour les charges salariales.

La ville de La Mure peut se considérer comme bonne élève sur cette question car le budget dévolu à la masse salariale sur 15 années de gestion communale n'a connu aucune dérive ; son évolution au cours des années n'a entraîné qu'une très faible augmentation (dans la limite du coût de la vie) grâce au respect d'un certain nombre de mesures instaurées par la Municipalité.

De plus, en termes d'effectif d'employés communaux pour un nombre d'habitants donné, La Mure demeure bien en-dessous des villes d'une même strate avec lesquelles elle peut être comparée.

Lorsque l'on rappelle que l'excédent dégagé en section de fonctionnement d'un budget communal est reversé dans la section d'investissement, il est essentiel de maîtriser au mieux la ligne de charges salariales afin de se doter d'une capacité d'investissement nécessaire permettant d'assurer un autofinancement de la collectivité et voir la réalisation de travaux et de nouveaux projets.

Aussi, tout en maintenant ces efforts pour une maîtrise de la masse salariale, il est proposé de lancer en 2016 une révision du régime indemnitaire inchangé depuis 10 ans.

En concertation avec les instances représentatives des salariés, **sans remettre en cause son existence** et son attribution, **il s'agit de réfléchir pour une remise à plat de ce régime indemnitaire**, afin qu'il soit perçu comme un moyen de valoriser la mission des agents de la commune, tout en revêtant un réel caractère motivant et récompensant l'engagement, l'investissement personnel et le travail accompli.

Une remise à plat complète et une révision de ce régime indemnitaire n'est pas le fruit d'une seule et simple réunion, mais bel et bien un travail de longue haleine nécessitant une année de réflexion et de propositions pour parvenir à la rédaction de nouveaux modes de calculs et de critères qui définiront pleinement un « nouveau » régime indemnitaire souhaité et assumé par l'équipe municipale.

❖ Orientation n°2 – Soutenir les actions pour le redémarrage du Petit Train

Les démarches pour la reprise d'exploitation du Petit Train de La Mure sont reparties d'un point zéro en 2015.

L'ensemble des collectivités du territoire ont rappelé leur ferme intention et leur optimisme de voir un redémarrage du Petit Train dans les années à venir en s'accordant sur le fait que toutes les solutions étaient à explorer.

Le Département de l'Isère a de son côté confirmé cette volonté en déclarant que le projet de redémarrage du Petit Train était une priorité et devenait pour la majorité départementale un engagement politique majeur pour le tourisme dans le Sud-Isère.

Plusieurs sociétés proposant chacune des projets différents ont été auditionnées par les instances départementales et ont entrepris des démarches afin de présenter leur projet au maire et élus murois pour une reprise d'exploitation dans un délai de 2 à 3 ans.

Le Petit Train est un atout touristique essentiel pour l'économie locale et la promotion de tout un territoire :

- pour la ville de La Mure bien évidemment, avec des retombées commerciales dans les établissements profitant durant la période d'exploitation d'une arrivée massive de visiteurs ;
- pour toutes les attractions et activités touristiques que propose notre territoire, de par ses richesses naturelles ses équipements, son patrimoine... prisés par les visiteurs qui combinent les activités afin d'optimiser leur déplacement ou leur halte sur notre région.

Quel que soit le projet retenu et la société choisie pour la reprise d'exploitation du Petit Train, **la ville de La Mure soutiendra toutes les actions visant à faire aboutir le projet** et apportera sa collaboration avec la mise à disposition de moyens notamment au niveau des parcelles sur l'emprise de la gare et pour les aménagements qu'elle aura si besoin à réaliser pour l'accueil des visiteurs.

Bien que ne connaissant pas encore à ce jour les modalités sur lesquelles la ville de La Mure sera sollicitée, il est proposé de réaffirmer cette volonté et d'inscrire cette préoccupation au titre des orientations budgétaires de l'année 2016 si le nouveau projet devait connaître dès cette année la nécessité de travaux et de financements qui viendraient impacter les finances communales.

❖ Orientation n°3 – Lancer des études et concours d'architecture – Gérer le patrimoine

L'année 2016 pourrait se définir comme une année de transition, une année d'anticipation, qui permettrait de « préparer le terrain » en se dotant d'éléments d'informations techniques, économiques et urbanistiques indispensables pour le lancement de projets d'envergure à moyen terme sur la durée du mandat.

Ce travail en amont se caractérise par la réalisation d'études, de réflexions ou de concours pour permettre à la Municipalité de prendre les décisions justes et d'émettre des choix quant à la viabilité de certains projets, les coûts de leur réalisation et les contraintes techniques.

Ce travail préparatoire peut aussi donner lieu à des démolitions de tènements vétustes ou stratégiquement implantés afin d'offrir toute liberté future à la concrétisation de nouveaux projets, tant pour l'esthétique, la sécurité, le stationnement ou la construction de bâtiments nouveaux.

3.1 – Un concours d'architecte pour un nouveau clocher

En 2008, il fallait sauver l'église Notre-Dame (celle-ci menaçant alors de s'effondrer sur elle-même) tout en sécurisant le site pour protéger les riverains et les passants. L'urgence de la situation touchant le clocher historique avait imposé sa démolition et l'installation provisoire d'une toiture métallique afin de protéger les cloches et de sécuriser l'accès sur le parvis de l'église. L'équipe municipale s'était engagée à ne pas en rester là et de rendre à terme un vrai clocher à l'église. Il est alors proposé de **lancer en 2016 un concours d'architecte**, afin d'imaginer le nouveau dessin du clocher et redonner enfin son caractère à l'édifice.

3.2 – Un programme de réhabilitation des bâtiments de « l'Ancienne Gendarmerie » et/ ou du « Centre Aéré »

La Municipalité se pose à la fois une question **sur le plan culturel** pour un éventuel déménagement de l'Ecole de Musique, et **sur le plan de la politique jeunesse** pour l'aménagement d'un site pour l'accueil de loisirs du Centre Aéré.

Avant d'envisager la construction de nouveaux bâtiments, la démolition ou la réhabilitation de locaux sur les sites existants, l'équipe municipale doit se poser la bonne question et décider s'il faut déménager certains services ou prévoir de réhabiliter les locaux actuellement exploités.

Suite au déménagement de la Gendarmerie dans sa nouvelle caserne, la ville s'est portée acquéreur des anciens locaux administratifs qu'occupaient la brigade et la compagnie avenue Général de Gaulle. Afin de requalifier ce bâtiment inoccupé, des projets sont évoqués avec notamment l'idée d'y accueillir l'Ecole de Musique et/ou le Centre Aéré, voire d'autres activités socio-culturelles.

Concernant les accueils de loisirs type centre aéré, la période est propice pour l'obtention de financements de la part de la Caisse d'Allocation Familiale qui incite à la réalisation de projets.

Des subventions peuvent aussi être obtenues via le Département et la DETR pour ce genre de projet.

A contrario, pour des travaux d'aménagement d'une Ecole de Musique, il n'y a pas actuellement de lignes au niveau du Département, ni de l'Etat ; seulement une possibilité par l'enveloppe de la dotation territoriale.

Il y a donc un réel intérêt financier de lier les deux projets, d'une part pour l'obtention de subventions, et d'autre part en vue d'une mutualisation des deux équipements, **qui générerait ainsi d'importantes économies de fonctionnement en occupant et entretenant un seul et même site.**

Dans un premier temps, il s'agit davantage **d'étudier la viabilité d'un tel projet pour une mutualisation des services** sur un même site, prenant en compte l'aspect financier pour les transformations et travaux à prévoir, et l'aspect purement fonctionnel pour se déterminer sur une réelle compatibilité des activités.

Pour ce faire, il est proposé de lancer en 2016 une étude pour l'aménagement de ce bâtiment en orientant le projet vers l'accueil des activités et services sus-cités, tout en gardant à l'idée la possibilité d'une réhabilitation du site actuel du centre aéré si le projet à l'ancienne gendarmerie s'avérait non réalisable pour ce service.

3.3 – La finalisation du projet d'embellissement des abords du Lycée et du Jardin de Ville

Le début du chantier pour l'extension du Lycée de la Matheysine est programmé pour le premier semestre 2016. Les travaux s'étaleront sur un an et demi, et l'image du quartier sera ainsi transformée par la construction de ce nouveau bâtiment.

Même si les travaux d'extension du lycée sont financés par la Région, la ville de La Mure ne restera pas passive dans ce projet étant donné qu'elle en profitera pour réaliser l'aménagement des abords de l'établissement, incluant dans ce programme toute la surface du jardin de ville et la rénovation de l'entrée de ville sur toute la longueur de l'avenue de la République.

Il s'agira d'un projet d'embellissement du quartier, pour un nouveau parvis du lycée, en redessinant le jardin de ville, en repensant les modes de stationnement et les sens de circulation aux abords d'un établissement scolaire, en prenant en compte la sécurité des usagers pour les aménagements à réaliser sur l'avenue de la République et la rue de la Ganterie.

Il est donc proposé en 2016 de lancer les études inhérentes à l'embellissement et aux aménagements de sécurité de ce quartier afin qu'un projet puisse être finalisé et que les travaux puissent être lancés en 2017 dès la fin du chantier d'extension du lycée de la Matheysine.

3.4 – Une étude pour la requalification du cœur historique de la ville

La requalification du centre-ville historique est un sujet récurrent qui préoccupe les élus de la Municipalité et qui s'inscrit parmi les priorités dans les grands projets en faveur de l'embellissement de la ville ; c'est aussi une question souvent abordée par la population qui voit ce quartier tomber en ruine et dépérir au fil des années.

De nombreux biens se vident et se voient abandonnés par leurs propriétaires, les commerces ont fermé les uns après les autres, la circulation est difficile et aucune action de mise en valeur n'a été entreprise pour faire de ce quartier un réel atout touristique que recherchent souvent les visiteurs dans une vieille ville.

Le besoin se fait de plus en plus ressentir pour requalifier ce cœur historique, pour repenser son esthétique, son stationnement, la mise en valeur de bâtiments (beffroi, halle, maison Caral), et sa vie économique.

Deux biens ont déjà été acquis par la ville, d'autres pourraient l'être afin de se doter de marges de manœuvres supplémentaires (restauration des bâtiments ou démolitions) en fonction de l'orientation du projet.

Il s'agit néanmoins de ne pas se tromper, car même si tout le monde s'accorde à affirmer qu'il est temps d'agir pour requalifier ce quartier historique de la ville, encore faut-il prendre les bonnes décisions et savoir réellement sur qu'elle piste s'engager.

C'est pourquoi, une vraie réflexion sur le devenir du quartier et une étude précise doivent être lancées : peut-être par le biais d'un concours d'architecte, par le recours aux conseils d'un architecte urbaniste, tout en sollicitant les services de spécialistes (type économiste) pour intégrer un volet de relance économique du quartier.

En effet, si le souhait s'oriente vers une revitalisation du centre historique, alors l'esthétique seule ne suffira pas !

Il sera nécessaire de repenser l'aménagement du quartier avec l'implantation de commerces et d'activités artisanales, d'inciter des propriétaires privés à réhabiliter des bâtiments, et susciter l'envie d'habitants pour s'y installer... c'est à ces conditions que le quartier retrouvera une vie et une dynamique.

3.5 – Quelles démolitions ? Pour Quel objectif ?

« L'année de transition » évoquée dans les propos introductifs du chapitre, fait référence parallèlement aux études à lancer, à des démolitions de biens communaux comme cela a été régulièrement fait dans divers quartiers de la ville.

Ces démolitions de bâtiments souvent très vétustes voire irrécupérables, permettent dans un premier objectif d'aérer de manière esthétique le quartier et de sécuriser le site ; les surfaces ainsi disponibles offrent une capacité de stationnement supplémentaire en centre-ville ou une réserve foncière libre d'utilisation pour des projets futures.

La question se pose donc pour savoir quelles démolitions peuvent être envisagées en 2016 : tènement Berthier rue du Château, ancienne MJC place Victor Miard, maisons de la Grande Rue... ??

Au vu du sujet précédemment traité, pour la requalification du cœur historique de la ville, la priorité pourrait s'orienter en 2016 vers la démolition de deux biens mitoyens situés dans la Grande Rue au droit de la halle. Ces deux maisons sont d'ailleurs dans un état de vétusté très avancé, empêchant toute réhabilitation des bâtiments existants.

Le budget 2016 permettra-t-il de retenir une deuxième démolition qui pourrait cette fois viser le bâtiment de l'ancienne MJC, pour la sécurité du site et l'esthétique du quartier ?

3.6 – Des ventes possibles !

Dans la gestion du patrimoine communal, il est envisagé de proposer à la vente 3 maisons de ville, sur lesquelles il n'y a pas de projets et pour lesquelles des travaux de rénovations seraient trop lourds à entreprendre.

Il s'agit de la maison rue de l'Eglise, et des 2 maisons rue Magdeleine qui accueillent la salle Magdeleine et la salle de la Voûte.

La vente de ces biens permettraient par la même de rénover et de requalifier d'autres bâtiments tels que l'ancien Tribunal (Place Pérouzat), l'ancienne Esquisse (Grande Rue)...

❖ Orientation n°4 – Relancer la concertation

4.1 – Concertation sur le réaménagement du Breuil

Le boulevard de contournement poids-lourds sera achevé au cours du premier semestre et son ouverture est prévue avant l'été. Dès lors, la traversée de la ville sera interdite aux camions et les esquisses d'un projet d'aménagement de la rue du Breuil pourront être envisagées.

Vouloir redessiner la rue du Breuil pour lui donner un véritable cachet de centre bourg n'est pas simplement de proposer un coup de crayon esthétiquement séduisant sur le papier.

Réaménager la rue du Breuil c'est forcément y intégrer un projet pour la place Pasteur en imaginant une place de village arborée, équipée de mobilier urbain, laissant libre court à la détente... sans stationnement (!!)

Une idée défendue par l'esthète, mais fermement combattue par le professionnel installé en centre-ville.

Envisager un projet pour la rue du Breuil et la Place Pasteur c'est avant tout un important travail de concertation avec les riverains et les commerçants car il est primordial de ne pas asphyxier le commerce de proximité en supprimant une capacité de stationnement déjà manquante en centre-ville.

Il n'est pas envisageable de proposer de magnifiques aménagements et de promouvoir une attractivité de la ville si l'on ne peut pas s'y arrêter.

Pour l'heure, il ne s'agit donc pas de lancer un concours pour la requalification de la traversée de ville mais d'entreprendre en amont une réflexion globale sur le sujet du stationnement et la création de parkings dans un périmètre acceptable afin d'anticiper les besoins.

En priorité, il est donc important d'entamer ces réflexions et d'entreprendre les démarches de concertations pour écouter les doléances, comprendre les besoins, répondre aux normes d'accessibilité PMR, trouver des solutions... pour l'embellissement du quartier, pour l'activité économique du centre-ville.

Le touriste sera incité à s'arrêter en traversant La Mure s'il y trouve ces trois avantages : un lieu qui le séduit (embellissement du site), des places de parkings (capacité de stationnement), une vie commerciale et de quoi se restaurer (importance du commerce de proximité).

4.2 - Des réunions de quartier... pour informer et écouter

Dans le cadre de l'avancement de chantiers dans les divers quartiers de la ville, dans le cadre du lancement de nouveaux projets, dans une volonté d'expliquer les décisions ou les modifications à prévoir auprès des riverains... les réunions organisées dans les quartiers ont une place importante dans la gestion communale.

Elles permettent d'une part aux élus d'aller à la rencontre des concitoyens pour traiter des questions qui les touchent directement dans les habitudes quotidiennes, et d'autre part elles permettent d'entendre des besoins différents selon les quartiers, de répondre aux sollicitations des habitants et de prendre en compte les critiques pour corriger des erreurs et améliorer les choses dans les décisions et réalisations à venir.

La Municipalité propose d'instaurer de manière régulière des réunions dans tous les quartiers de la ville afin de rencontrer les riverains soucieux de faire remonter des doléances, et de leur apporter les informations sur les projets touchant directement leurs quartiers ; car gérer une ville, c'est entreprendre, la transformer... mais c'est aussi et surtout répondre à une attente des habitants qui vivent cette ville au quotidien.

❖ Orientation n°5 – Mener une action continue pour le quotidien des muros

5.1 – Le maintien des aides communales spécifiques

Dans un contexte économique particulièrement difficile, qui voit un certain nombre d'inégalités se creuser, la Municipalité souhaite rester au côté des muros les plus fragiles en poursuivant l'allocation d'aides municipales :

- pour le maintien des personnes âgées à domicile ;
- pour le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- pour le paiement des factures d'eau pour les classes moyennes, (trop riches pour prétendre à d'autres aides notamment du Conseil Départemental mais trop pauvres pour pouvoir parfois honorer ce type de facture).

La Municipalité souhaite pérenniser ces aides municipales en les renouvelant cette année encore.

5.2 – La mise en place du prélèvement automatique dans les services communaux

Le paiement des services par prélèvement automatique est une réelle demande et sa mise en place est très attendue. De nombreux usagers ou abonnés le réclament notamment pour les factures d'eau, ainsi que pour le paiement des prestations au niveau du service scolaire (cantine, TAP, garderie).

Pour 2016, il est prévu de mettre en place progressivement le paiement par prélèvement automatique pour les usagers qui le souhaitent et de le généraliser dans le futur pour l'eau et le service scolaire.

D'autres services pourront alors bénéficier de ce système (Ecole de Musique, Halte-garderie...)

5.3 – Une enveloppe renforcée pour l'entretien des voiries

Il est important de prendre les mesures anticipatives pour envisager la réfection des voies communales et d'inscrire dans le budget les lignes nécessaires pour que la commune de La Mure puisse réaliser chaque année les travaux lui incombant sur ses voiries communales.

Sur chacun des chantiers, ces voies bénéficient de travaux de réfection permettant à la fois de sécuriser l'accès des riverains à leur domicile, de sécuriser la circulation des piétons et des usagers, de renforcer l'accessibilité des PMR, d'assurer un passage carrossable de qualité, de penser ces travaux dans une démarche d'aménagement esthétique du quartier et de favoriser l'enfouissement des réseaux.

Il est proposé d'inscrire au budget une ligne répondant au plan pluriannuel de réfection des voiries, et de prévoir à partir de cette année une ligne distincte destinée aux travaux d'urgence sur ces voies communales.

L'expérience montre en effet, que chaque année, des travaux imprévus sont à réaliser en urgence sur les voiries (intempéries, ruptures de canalisations...) grevant de ce fait des lignes budgétaires, et obligeant les élus à émettre des choix pour renoncer à d'autres travaux inscrits dans le budget.

Concernant les réfections de voiries inscrites pour l'année 2016, la priorité pourrait s'orienter vers des ruelles piétonnes et impasses de l'hyper-centre pour marquer le coup avec cette volonté de lancer la réflexion pour la requalification du cœur historique.

❖ **Orientation n°6 – Continuer à investir en 2016**

6.1 - Un grand projet se concrétise

- Construction de la halle des sports pluridisciplinaire

Le plan de financement a été retenu en 2015, un emprunt a été souscrit et le permis de construire a été déposé pour lancer officiellement la réalisation de la nouvelle halle des sports en lieu et place de l'ancienne piscine.

La démolition de l'ancienne piscine entrainera dans la foulée l'installation du chantier pour la construction de ce nouvel équipement structurant à l'échelle du territoire.

La durée du chantier est prévue sur une année pour inaugurer en 2017 cette halle des sports.

Une importante partie du budget en section d'investissement sera donc consacrée cette année au financement de ce projet.

- Lancement du réseau de chaleur sur les équipements sportifs et l'école des Bastions

Le projet de halle des sports et plus précisément son mode de chauffage a permis de réfléchir sur la réalisation d'un réseau de chaleur reliant la halle des sports, le complexe sportif J. Morel, les vestiaires du stade M. Zewulko, et l'école des Bastions, à partir de la chaudière à bois du nouvel équipement.

Ce maillage pour le chauffage de plusieurs équipements communaux bénéficierait de plusieurs avantages, en termes d'économie d'énergie, de développement durable, de maintenance du matériel avec une seule chaudière centrale remplaçant une chaudière dans chacun des bâtiments.

Le chantier de la halle des sports pourra ainsi permettre en parallèle la mise en place de ce réseau de chaleur.

6.2 - Deux gros chantiers à La Mure... l'un s'achève, l'autre commence.

- Fin du chantier de contournement poids-lourds

Janvier 2015 marquait le lancement de la tranche manquante du boulevard de contournement, à travers la colline de Peychaud, en reliant le boulevard Frejus Michon au boulevard du Stade.

L'impressionnant chantier a tenu ses délais et les travaux devraient s'achever avant l'été 2016 pour ouvrir cette voie à la circulation.

- Extension du Lycée de la Matheysine, et construction du Foyer des Gantiers.

Le permis de construire a été déposé par les services de la Région et un démarrage des travaux est prévu pour le premier semestre 2016 afin de mettre le nouveau bâtiment « hors d'eau » avant le prochain hiver.

Cette extension s'articulera avec la construction d'un foyer d'hébergement de l'AFIPAEIM sur le même site.

Pour la ville de La Mure, ces constructions entraineront et conditionneront des réalisations nécessaires pour l'aménagement des abords du lycée et la réhabilitation du quartier et la rénovation de l'entrée de ville par l'avenue de la République (cf paragraphe 3.3).

6.3 - Des investissements nécessaires parmi d'autres...

- Lancement d'une 2^{ème} tranche de vidéo-protection

La vidéo-protection est en service depuis 2012 avec 12 caméras actuellement installées dans la ville pour la protection des bâtiments communaux.

Sa présence a montré son efficacité sur l'aspect très dissuasif du système.

Il est envisagé de lancer dès 2016 une 2^{ème} tranche d'équipement pour la vidéo-protection et notamment modifier le mode de transmission des images afin d'obtenir une qualité supérieure et donc bien plus exploitable pour le traitement des données.

La consolidation de l'équipement existant passera par une transmission des données via la fibre optique communale, et l'installation de nouvelles caméras verra le jour notamment aux abords de la halle des sports.

- **Déploiement de la fibre optique sur la ville**

Si c'est au Département d'acheminer la fibre optique sur les différentes zones des territoires isérois, il appartient aux communes de financer une partie du déploiement du Très Haut Débit sur son périmètre afin de l'offrir à terme à l'ensemble des habitants.

Ce n'est néanmoins pas dans l'immédiat que la fibre optique sera disponible à chaque habitation de la ville.

Il est prévu à compter de 2016 que la ville de La Mure consacre 22 000 € par an (sur 5 ans) pour le déploiement du réseau de fibre optique.

Des priorités de connexion au Très Haut Débit sont données en faveur de l'économie locale, au niveau des entreprises qui peuvent perdre leur compétitivité sans accès à cette technologie.

- **Une signalétique originale pour les lotissements**

Après avoir installé une nouvelle signalétique directionnelle sur l'ensemble de la ville et en terminant actuellement la pose des nouvelles plaques de rues dans toute la cité minière, il est proposé de se pencher sur une idée originale pour matérialiser l'entrée de chaque lotissement de la commune avec sa dénomination.

DES ORIENTATIONS A L'ECHELON COMMUNAUTAIRE

❖ **Orientation n°1 – Enlèvement des Ordures Ménagères : Finaliser l'installation des containers semi-enterrés sur la commune**

La Communauté de Communes, en charge de l'enlèvement des ordures ménagères, a décidé de supprimer le ramassage des poubelles individuelles en porte-à-porte depuis le 27 novembre 2015.

Dès lors, tous les habitants sont invités à déposer leurs déchets dans les containers semi-enterrés (moloks) implantés à proximité de leur domicile.

Sur la commune de La Mure, cette nouvelle organisation impose que chaque usager puisse disposer d'un molok à une distance n'excédant pas 200 mètres (contre 500 mètres en milieu rural).

La municipalité de La Mure est bien consciente qu'il est souvent compliqué de changer des habitudes, et que cette nouvelle formule ne conviendra pas à tout le monde. Il n'y a pourtant pas de solution miracle pour diminuer le coût de collecte et de traitement des déchets ménagers, et un statu quo sans nouvelles solutions aurait contribué à une asphyxie des finances de notre Communauté de Communes.

Afin de satisfaire au mieux les habitants murois, la municipalité a décidé d'offrir le meilleur maillage possible pour l'implantation des moloks sur son territoire communal, en continuant progressivement l'installation de ces moloks pour limiter leurs espacements dans de nombreux quartiers.

Il est alors proposé de maintenir une enveloppe budgétaire dédiée à l'acquisition de ces moloks, dont une partie demeure à charge de la commune.

❖ Orientation n°2 – Compétence Tourisme : Réussir le transfert de la compétence « accueil » dans le cadre de la création d'un EPIC

A partir de 2016, la Communauté de Communes de la Matheysine, des Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais intègre à part entière la promotion et la communication touristique dans le cadre de sa compétence « Tourisme ». De plus, la loi NOTRe oblige à partir du 1^{er} janvier 2017 de transférer en matière de tourisme la compétence « accueil » au niveau communautaire.

Toutes les communes possédant un Office de Tourisme verront alors ces structures transformées en Bureaux d'Information Touristique. La compétence « accueil » sera donc mutualisée, et les personnels œuvrant pour ce service seront théoriquement à charge de la Communauté de Communes (pour la partie accueil) ; le volet « animation » restera quant à lui en totalité à charge des communes.

En 2016, il est important de réfléchir et d'engager toutes les démarches pour un transfert effectif de la compétence « accueil » dès le 1^{er} janvier 2017.

Pour ce faire, la volonté était de créer au 1^{er} janvier 2016 une structure touristique sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) afin que « l'Office de Tourisme Intercommunal » puisse voir le jour en 2017... Il pourra prendre cette dénomination seulement après avoir intégré la compétence de l'accueil.

Pour information : l'EPIC se dote d'un Comité Directeur composé d'un collègue d'élus (obligatoirement majoritaire en termes d'effectif) et d'un collègue de socio-professionnels.

❖ Orientation n°3 – Participer au projet de redémarrage du Petit Train au niveau du territoire

Dans le projet de reprise d'exploitation du Petit Train de La Mure, la Communauté de Communes joue un rôle important et le sujet fait même l'objet d'une délégation attribuée auprès d'une vice-présidente de cette collectivité.

En tant que ville centre, et à la fois ville de départ et d'arrivée de cette ligne de chemin de fer historique (1^{ère} ligne électrifiée), La Mure s'investit entièrement dans le projet et soutient toutes les actions pour le redémarrage du Petit Train.

Une grande part de la promotion de notre territoire est réalisée par cet atout touristique majeur, véritable enseigne reconnaissable à l'échelon national, voire même international !

C'est pourquoi, une « Union Sacrée » s'est conclue entre les différents acteurs politiques locaux et départementaux, confirmant cette volonté unanime d'œuvrer pour une reprise d'activité du Petit Train dans les meilleurs délais.

La ville de La Mure, comme de nombreuses communes du territoire, prendra les mesures nécessaires pour faciliter le retour du Petit Train dont le retentissement économique et touristique profitera à bien d'autres activités dans tout le sud-Isère.